



Relevé de conclusions du groupe de travail « Pêches récréatives et nautisme »

Site Natura 2000 du Plateau du Four - Loire Atlantique

La Turballe – 7 novembre 2011

Ordre du jour

- 1 Discussion autour des observations et propositions provenant d'usagers du site (Résultats de l'enquête menée auprès des pêcheurs récréatifs - saison 2010)*
- 2 Recensement des initiatives mises en œuvre par les associations pour sensibiliser les plaisanciers au respect de la réglementation et du milieu naturel*
- 3 Actions de gestion à mettre en œuvre sur le site du Plateau du Four (communication, sensibilisation et sciences participatives)*
- 4 Rôle des structures associatives dans la mise en place des actions de gestion*

Liste des participants

Elisabeth GRENNERON	Club de Croisière Croisicais (CCC) - UNAN 44
René ORTEGA	Association des Pêcheurs du Croisic (APC) - UNAN 44
Noël ROUVIER	Association des Pêcheurs du Croisic (APC) - UNAN 44
Yvon CHIFFOLEAU	Association des Pêcheurs du Croisic (APC) - UNAN 44
Marylène SOUCHET	Association des Pêcheurs du Croisic (APC) - UNAN 44
Patricia DORLE	Cercle des Plaisanciers de St Michel Chef Chef (CPSM) - UNAN 44
Michael LEGRAND	FFPM 44
Pierre BEAUCAMPS	FNPPSF 44
Fabrice VALLEE	Saint-Nazaire Subaquatique Club - FNPSA
Jean Pierre RIGALT	Saint-Nazaire Subaquatique Club - FNPSA
Sébastien DURAND	Saint-Nazaire Subaquatique Club - FNPSA
Cécile TOUGERON	DDTM 44 (DML)
Antonin HUBERT	COREPEM

Nota bene

Les propositions relatées dans ce relevé de conclusions sont issues d'une première réflexion sur les actions de gestion à mettre en œuvre pour les activités de pêche récréative et le nautisme. Elles seront approfondies et complétées à l'occasion d'un second groupe de travail, après restitution du diagnostic écologique du site. **Les actions de gestion définitives devront être validées en COPIL.**

Relevé de conclusions

1 Discussion autour des observation/propositions d'usagers (résultats d'enquête)

Voir le document en annexe (synthèse des observations issues des enquêtes + commentaires formulés lors de ce groupe de travail).

2 Recensement des initiatives mises en œuvre par les associations pour sensibiliser les plaisanciers au respect de la réglementation et du milieu naturel

Structure	Initiatives	Public ciblé	
		Adhérents asso.	Tout public
Associations UNAN (CCC, APC, CPSM)	Relai par courriel des informations (notamment règlementaires) qui concernent leurs membres	X	
	Affichage des informations en mairie (réglementation)		X
	Diffusion du « Code des bonnes pratiques » (navigation et pêche en mer) édité par l'UNAN		X
	Communication via site internet (actualité, réglementation)		X
Associations FFPM	Piges de contrôle de la taille des prises (vendues aux adhérents)	X	
	Application d'une réglementation plus stricte lors des concours (taille, quantité)	X	
	Communication via site internet (actualité, réglementation)		X
Associations FNPPSF	Plusieurs outils pour faire connaître et appliquer la réglementation (taille minimale et quantités) : plaquettes, réglottes, pied à coulisse. Points de vente et diffusion dans les écoles.		X
	Diffusion du « Guide des bonnes pratiques de toutes les pêches en mer : du bord, à pied et en bateau » édité par la FNPPSF		X
	Communication via site internet (actualité, réglementation)		X
Associations FNPSA	Feuillet de rappel de la réglementation délivré avec la licence du club	X	
	Application d'une réglementation plus stricte lors des concours (taille, quantité)	X	
	Communication via site internet (actualité, réglementation)		X
	Ecole de formation de cadres fédéraux (Saint-Malo)	X	

3 Propositions d'actions

Règlementation et contrôle

- Fermeture de la pêche pour repos biologique lors de la période de fraye des espèces, notamment pour le bar et la seiche.
- Redéfinir des tailles minimales de capture pour les espèces qui en sont dépourvues (exemple : dorade royale)
- Taille minimale de capture des espèces à définir par rapport à leur maturité sexuelle (exemple : 42 cm pour le bar)
- Limiter la quantité de poisson pêché par pêcheur et par jour (exemple donné : en Italie, les pêcheurs récréatifs sont limités à 10 kg de poissons par personne et par jour + 1 grosse pièce)
- Réaliser d'avantage de contrôles pour mieux faire appliquer la réglementation (toutes activités), concentrer les efforts de contrôle sur les sites protégés (adaptation des plans de contrôles aux enjeux environnementaux)
- Travailler avec les services de contrôle pour qu'ils prennent en compte les enjeux de conservation du site
- Réglementer l'utilisation des ancrages sur les zones sensibles du plateau
- Lutte contre la commercialisation illégale : les contrôles routiers sont efficaces (l'intérêt du marquage des prises apparait plus limité)

Remarque : certaines des propositions ci-dessus sortent des objectifs de Natura 2000 (bon état écologique des habitats naturels sur le Plateau du Four). Elles sont relatées ici pour information.

Sensibilisation et communication

- Mise en place de panneaux d'affichage en des points stratégiques : cales de mise à l'eau du Croisic, de la Turballe, du Pouliguen (rappel de la réglementation, "bonnes pratiques", information concernant les sites protégés etc.)
- Plaquettes/information dans les capitaineries
- Solliciter les offices de tourisme pour diffuser plaquettes, réglettes de mesure etc.
- Communiquer sur les activités des pêcheurs professionnels et la réglementation de leur activité
- Réintroduire une page indiquant les tailles minimales par espèce dans le carnet des horaires de marée édité par le Comptoir de la Mer
- Utilisation d'un système pour limiter l'impacte de la chaîne de mouillage sur le fond (bouée "part-marée"), pour les navires qui mouillent sur le Plateau
- Diffuser systématiquement la réglementation (pêche en mer et navigation) aux utilisateurs des zones portuaires
- Sensibilisation au ramassage des déchets de bord

- Travailler avec l'Océarium du Croisic (présentation de la démarche, du site du Plateau du Four etc.) pour toucher un large public
- Intégration dans les permis côtiers d'un volet "environnemental"

Autres mesures

- Prévoir un suivi des ressources / des captures sur le Plateau du Four

4 Rôle des structures associatives dans la mise en place des actions de gestion

- Les associations jouent d'ores-et-déjà un rôle important dans la sensibilisation des usagers au respect de la réglementation et aux "bonnes pratiques" (voir tableau ci-dessous). Leurs actions s'adressent à leur adhérents de leur structure mais également aux non-adhérents.
- Les associations sont disposées à continuer, voir amplifier, ce travail de communication et de sensibilisation.
- Les associations sont disposées à accompagner la mise en œuvre des actions de gestion qu'elles auront contribué à définir.

Plus d'informations, contactez :

Antonin HUBERT
Chargé de mission Natura 2000 au COREPEM
natura2000.pdf@gmail.com
Tél. 02 40 60 19 93

Voir le site internet : <http://plateaudufour.n2000.fr/>

Groupe de travail « Pêches récréatives et nautisme »

Synthèse des observations et recommandations des usagers concernant les activités de pêches récréatives et le nautisme

NOTA BENE : Seules les observations et recommandation récurrentes ont été conservées. Il s'agit de "dires d'acteurs", issus de la perception des personnes enquêtées.

Sources utilisées :

- Enquête réalisée auprès des pêcheurs récréatifs (saison 2010) - 52 retours - (**=> Récr**)
- Enquête réalisée auprès des pêcheurs professionnels (2010) - 35 navires enquêtés (**=> pro**)
- Compléments formulés par le groupe de travail « Pêches récréatives et nautisme (Turballe - 7 nov. 2011) (**=> Compl**)

Observations sur les pratiques

- Pêcheurs récréatifs de plus en plus nombreux sur le site (**Récr et pro**)
- Augmentation du nombre d'embarcations (embarcations légères) (**Récr et pro**)
- Evolution des techniques de pêche : d'avantage de pêche au leurre, d'avantage de pêche en dérive et au lancé (**Récr et pro**)
- Augmentation du nombre d'embarcation légères / semi-rigides notamment du fait de manque de places en port (**Compl**)
- Pratiques concernant l'ancre non homogène. les pêcheurs d'une manière générale, pêche à la dérive. Idem pour les plongeurs qui ancrent rarement, sauf pour les baptêmes. Les plaisanciers mouillent plus au large - vers 13 mètres de fond - Mais de l'avis de tous, les ancres ont un impact sur les habitats (**Compl**)

Observation du milieu

- Augmentation de la turbidité de l'eau sur le site (**Récr et pro**)
- Observations plus fréquentes des phénomènes « d'eaux colorées » (**Récr et pro**)
- D'avantage d'algues vertes (**Récr et pro**)
- Pollution provenant de la Vilaine, impacts du barrage d'Arzal (**pro**)
- Pollution due au clapage en mer et au dragage de la Loire (**Récr et pro**)
- Moins de lamières ces dernières années (amélioration en 2010) (**Récr et pro**)
- Beaucoup d'étoiles de mer (**Récr**)
- Pas de moule sur le plateau en 2010 (**Récr**)
- Moins de macro-déchets remontés dans les engins de pêche (**pro**)
- L'ensemble des participants s'inquiète de la turbidité de l'eau et de l'apport en MES de la vilaine et de la Loire et l'impact sur les habitats notamment lamières (**Compl**)

- Absence de moules = à priori, cela serait cyclique d'après les pêcheurs sous-marins habitués **(Compl)**.

Observation des captures

- Diminution globale de la taille des espèces capturées et de leur nombre **(Récr et pro)**
- Diminution notable pour le bar **(Récr et pro)**
- Pas d'évolution sur le long terme mais des variations cycliques (espèces pélagiques) **(pro)**
- Apparition de certaines espèces : baliste, maigre, sar **(Récr)**
- Ajout d'une espèce nouvellement présente en grande quantité cette année : la bonite **(Compl)**
- 2011 : absence de maquereaux, beaucoup de sardines donc beaucoup de mammifères marins (marsouins) et autres grosses espèces (bonite, maigre) **(Compl)**
- La présence des maigres ces dernières années serait dû à une modification des courants, désormais plus proche de la côte **(Compl)**

Quelques recommandations formulées par les personnes enquêtées (Récr)

- Importance de protéger/gérer le milieu marin
- Il faut considérer le poids économique de l'activité
- Ne pas mettre en place de mesures trop contraignantes pour l'activité
- Fixer des quantités maximales par pêcheur et augmenter la maille minimale (bar)
- Sensibiliser les usagers au respect des tailles (via les associations)
- Faire mieux appliquer la réglementation, réaliser d'avantage de contrôles
- Mettre en place des repos biologiques (bar)
- Mettre en place une gestion par tous, rapprocher les pêcheurs professionnels et récréatifs
- Développer les récifs artificiels (épaves)
- **(Voir le relevé de conclusion)**

"C'est toujours avec la plus grande réticence que l'on accueille une initiative -publique- intervenant dans un domaine où la passion s'exprime dans l'individualisme et... le secret. Ceci étant force est de constater que l'utilisateur passionné ne peut plus pratiquer son sport comme il y a 50 ans. La pression démographique, l'abondance des techniques modernes (sondeurs, GPS, matériel de pêche), la raréfaction de la ressource ne peut que légitimer des actions de régulation."

(Témoignage d'un pêcheur récréatif)